

Visitez wsib.ca/fr/soumettre pour soumettre le présent formulaire et les documents à l'appui.

| | | |
|-------------------|---------------------|---------------------------------------------------------|
| Numéro de dossier | Personne requérante | Date de naissance de la personne requérante (jj/mmm/aa) |
|-------------------|---------------------|---------------------------------------------------------|

| Partie A — Renseignements sur la personne requérante ou l'employeur qui donne l'autorisation | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Nom | Personne requérante Employeur | Nom de l'employeur ou de l'entreprise | |
| Adresse | Ville | Code postal | |
| Téléphone | Langue | Anglais | Français Autre (veuillez préciser) |

| Partie B — Renseignements sur la représentante ou le représentant | | | |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------------------------------------------|--|
| * Nom de la personne devant être autorisée (obligatoire) | | Nom de l'entreprise ou de l'organisme (facultatif) | |
| Adresse | Ville | Code postal | |
| Téléphone | Adresse de courriel | Signature | |

Veillez remplir l'un des trois éléments suivants (1, 2 ou 3) selon le cas :

1. Mon numéro de titulaire de permis du Barreau de l'Ontario

Je confirme que je suis membre en règle du Barreau de l'Ontario.

2. Je bénéficie d'une exemption à l'égard de l'exigence de permis de parajuriste (veuillez cocher l'exemption qui s'applique à vous) :

| | |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Parajuriste ou prestataire de services juridiques à l'interne | Adjointe ou adjoint de circonscription |
| Société étudiante d'aide juridique | Bureau des conseillers des employeurs |
| Représente la famille ou une personne amie | Syndicat |
| Bureau des conseillers des travailleurs | Autre profession (veuillez préciser) : |
| Stagiaire en droit | _____ |
| Clinique d'aide juridique | _____ |

Si vous ne savez pas si vous bénéficiez d'une exemption, veuillez communiquer avec le Barreau de l'Ontario.

3. Je bénéficie d'une exemption à l'égard de l'exigence de permis de parajuriste (veuillez préciser) :

* Indique la personne qui aura l'autorisation conformément au présent formulaire. Depuis le 31 octobre 2007, la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) accepte seulement les représentantes et représentants qui possèdent un permis de personne avocate ou de parajuriste du Barreau de l'Ontario ou les personnes exemptées ou exclues des exigences en matière de permis. Veuillez visiter le site Web du Barreau de l'Ontario, iso.ca/fr, ou consulter notre politique *Divulgence des renseignements versés au dossier d'indemnisation aux représentants des travailleurs ou des employeurs* à wsib.ca/fr pour plus de renseignements. Depuis le 31 octobre 2007, la WSIB exige que chaque représentante ou représentant fournisse des renseignements sur le statut de son permis afin de pouvoir représenter une partie auprès de la Commission.

| Partie C — Période d'autorisation et expiration |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| La représentante ou le représentant dont le nom figure ci-dessus a l'autorisation de représenter la personne requérante ou l'employeur en rapport avec le dossier d'indemnisation indiqué dans le présent formulaire et peut accéder à tous les renseignements reliés au dossier d'indemnisation de la WSIB auxquels la personne requérante ou l'employeur aurait normalement accès. La présente autorisation est réputée être en vigueur pour une période indéfinie et prend fin seulement à la réception d'une confirmation écrite de la personne requérante ou de l'employeur, ou au décès de la personne requérante. |

| Partie D — Approbation de la personne requérante ou de l'employeur | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| En signant le présent formulaire, j'autorise la personne nommée à la partie B à agir à titre de représentante ou de représentant, sous réserve de la partie C précédente. | |
| Nom | Titre ou poste (s'il y a lieu) |
| Signature | Date (jj/mmm/aa) |
| Cochez cette case si vous remplissez et soumettez ce formulaire par voie électronique. Cela constitue votre signature. Vous devez fournir votre nom et la date là où il est indiqué. | |

Envoyez un courriel à accessibilite@wsib.on.ca si vous avez besoin d'un autre format ou d'adaptations.

Représentantes et représentants ayant reçu l'autorisation

Toute personne, toute entreprise ou tout organisme titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur le Barreau* et dont le permis est en règle ou qui bénéficie d'une exemption des exigences en matière de permis en vertu de cette même loi. Ces représentantes et représentants doivent avoir obtenu le consentement écrit de la personne requérante ou de l'employeur (autorisation) pour représenter la partie du lieu de travail à l'égard d'un dossier d'indemnisation de la WSIB. Ces représentantes et représentants comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- les avocates et avocats;
- les parajuristes;
- les représentantes et représentants des syndicats ou des personnes agentes négociatrices;
- les représentantes et représentants du Bureau des conseillers des travailleurs (BCT) ou du Bureau des conseillers des employeurs (BCE) titulaires d'un permis;
- les représentantes et représentants du BCT ou du BCE non titulaires d'un permis qui ont fourni des services juridiques à des parties du lieu de travail par l'intermédiaire du BCT ou du BCE du 1^{er} mai 2007 au 31 décembre 2021 et qui continuent à fournir de tels services par l'intermédiaire du BCT ou du BCE;
- les adjointes et adjoints de circonscription qui travaillent dans les bureaux des députés provinciaux;
- les intervenantes et intervenants de la cour autochtones qui fournissent des services dans le cadre du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones;
- le personnel et les personnes consultantes de la Fédération du travail de l'Ontario représentant les membres du syndicat dans des questions d'indemnisation des travailleuses et travailleurs qui relèvent de l'équipe d'intervention en invalidité professionnelle, y compris leur travail pour représenter les familles des personnes décédées.

Personne représentante officielle

Personne amie ou membre de la famille qui aide la partie du lieu de travail à obtenir des renseignements sur un dossier d'indemnisation, mais qui ne facture pas d'honoraires pour ces services.

Personne représentante personnelle

Quiconque a l'autorité légale pour administrer la succession d'une personne décédée, y compris une ou un fiduciaire testamentaire ainsi qu'une exécutrice ou un exécuteur testamentaire.

Annulation ou changement d'une autorisation

Il incombe à la personne requérante ou à l'employeur de s'assurer que l'autorisation est gérée convenablement. Ainsi, la modification, la résiliation ou l'annulation de toute autorisation est leur responsabilité.

Pour **changer** une autorisation, un nouveau formulaire d'avis d'autorisation doit être rempli.

Pour **annuler** une autorisation à n'importe quel moment, envoyez une demande écrite à la ou au gestionnaire de cas responsable du dossier.

Code de conduite pour les représentantes et représentants

Visitez wsib.ca/fr/conduiterepresentants pour en savoir plus sur les normes de comportement que nous attendons des représentantes et représentants des entreprises et des personnes qui ont subi une lésion au travail ou contracté une maladie professionnelle.

Renseignements additionnels

Si vous avez besoin d'espace additionnel pour fournir les renseignements ou d'autres numéros de dossier, veuillez inscrire une remarque à la page 1 pour indiquer que d'autres feuilles ont été jointes au formulaire.

Le présent formulaire n'est pas un formulaire de demande. Il sert uniquement à fournir une autorisation de représentation et d'accès aux renseignements sur le dossier d'indemnisation.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec la ou le gestionnaire de cas responsable du dossier.

Contactez-nous

Inscrivez-vous à nos services en ligne pour gérer votre compte rapidement et aisément. Visitez wsib.ca/fr/servicesenligne pour commencer à utiliser ces services.

Si vous avez des questions au sujet de votre demande ou de votre compte, vous pouvez nous appeler au 1-800-387-0750 de 7 h 30 à 18 h, du lundi au vendredi.